

CONTROL^C – NOTRE POLITIQUE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, Control^C vous propose :

- La gestion de votre accueil et un accompagnement personnalisé au cours de votre formation
- Des informations et des contacts utiles

I. LE CADRE LEGAL

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

- Principe d'accessibilité
- Droit à la compensation
- Accès au droit commun
- Obligation d'emploi réaffirmée et renforcée

II. LA POLITIQUE HANDICAP DE CONTROL^C

Le référent handicap

Un référent handicap est présent au sein de l'établissement.

Il suit l'ensemble des bénéficiaires dans leurs démarches et s'assure de leur accès à la formation dans les meilleures conditions, notamment par la prise en compte individualisée de leur handicap.

Il est l'interlocuteur privilégié :

- des personnes en situation de handicap
- des équipes pédagogiques
- des professionnels des services d'accompagnement

Référente handicap : Audrey BAUDUIN

 audrey@controlc.fr

 01 64 39 77 99

L'accompagnement

Des aménagements et des adaptations liées à vos besoins spécifiques dans le cadre de votre parcours de formation peuvent être proposés en fonction de votre situation :

- Aides techniques
- Aides humaines et/ou aménagements de parcours

Il est important de prendre contact avec le référent handicap le plus tôt possible afin de prévoir la mise en place des aménagements.

III. QUELQUES ACTEURS CLES :

Pour garantir un accueil et un accompagnement adaptés, notre organisme s'appuie sur plusieurs acteurs spécialisés, mobilisables selon la situation du participant :

Les MDPH - <http://www.mdpf.fr/>

Les MDPH sont les interlocuteurs de référence pour les personnes en situation de handicap. Elles assurent l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes et de leurs familles tout au long de leur parcours.

Elles permettent notamment d' :

- Informer sur les droits et dispositifs existants ;
- Accompagner les démarches administratives (dont la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé – RQTH) ;
- Évaluer les besoins de compensation ;
- Orienter vers les services ou structures adaptés.

Chaque MDPH constitue un guichet unique au niveau départemental pour faciliter l'accès aux droits et aux aides.

L'AGEFIPH - <https://www.agefiph.fr/>

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Elle s'adresse aux salariés et demandeurs d'emploi du secteur privé.

L'Agefiph propose :

- Des aides financières pour l'adaptation des parcours ou des situations de formation ;
- Des solutions de compensation ;
- Un accompagnement individualisé via son réseau de partenaires.

Le FIPHFP - <http://www.fiphfp.fr/>

Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), apporte des réponses concrètes et efficaces dans le champ de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Le FIPHFP favorise, grâce à ses actions :

- Le recrutement et l'insertion professionnelle,
- La formation et l'accompagnement tout au long du parcours professionnel,
- Le maintien dans l'emploi des agents en cas de handicap survenu au cours de leur activité professionnelle,
- L'accessibilité de l'environnement numérique,
- La sensibilisation du collectif de travail aux questions du handicap

CAP EMPLOI - <https://www.capemploi.info/>

Réseau spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, Cap Emploi intervient pour :

- Conseiller sur l'orientation professionnelle ;
- Évaluer les besoins d'adaptation ;
- Coordonner les aménagements avec l'organisme de formation et l'employeur ;
- Sécuriser les parcours de formation.

FRANCE TRAVAIL- REFERENTS HANDICAP - <https://www.francetravail.fr/candidat/handicap-et-talents/conseils-pratiques/accompagnement-personne-handicap.html>

Les demandeurs d'emploi en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement unique dans toutes les agences France Travail grâce à des équipes mixtes composées de conseillers France Travail et Cap emploi : les Teams Handicap. Elles :

- Informent sur les dispositifs existants ;
- Orientent vers les partenaires spécialisés (dont Cap Emploi) ;
- Facilitent l'accès à des formations adaptées
- Accompagnent la construction d'un parcours sécurisé.

ASSOCIATIONS SPECIALISEES

Selon la nature du handicap, des associations nationales ou locales peuvent apporter un appui complémentaire : information, conseils, ressources techniques ou sensibilisation. Exemples : APF France Handicap, Fédération des Aveugles de France, SurdiFrance, UNAPEI, Autisme France.

IV. CONTACTS UTILES

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Seine-et-Marne (MDPH 77)

16 rue de l'Aluminium - 77176 Savigny-Le-Temple.

☎ 01 64 19 11 40 – Standard du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, vous serez orientés vers les agents de la MDPH.

🕒 Du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00,
le jeudi de 09h00 à 17h00, le vendredi de 9h à 12h30

✉ <https://vosdemarches.mdp77.fr/>

vous pouvez formuler une demande via l'onglet « nouvelle demande », compléter une demande ou suivre l'état d'avancement de votre demande via l'onglet « gérer mes demandes ».

🌐 <https://www.mdp77.fr/fr>

Cap emploi 77- Antenne de Melun

200 Rue de la Fosse aux Anglais- 77190 Dammarie-les-Lys.

☎ 01 64 79 59 39

🕒 Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

✉ melun@capemploi77.fr

🌐 <https://www.capemploi77.fr/>

AGEFIPH Délégation Régionale Ile-de-France

24/28 Villa Baudran - 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran - 94110 Arcueil.

☎ 0 8000 11 10 09

🕒 De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

✉ ile-de-france@agefiph.asso.fr

🌐 <https://www.agefiph.fr/ile-de-france>

Nous restons à votre écoute pour construire, avec vous, les conditions d'un parcours de formation accessible, serein et pleinement adapté à chaque situation